

2. Objectifs de la consultation :

1. Développer un curriculum relatif aux 4 thématiques susmentionnées, adapté à l'enseignement distanciel en E-learning et basé sur les guides de bonnes pratiques adaptés au contexte marocain en matière de santé maternelle et néonatale ;
2. Former en présentiel les formateurs régionaux (les tuteurs de la formation) sur le contenu pédagogique ;
3. Assurer l'encadrement académique du cours de la formation hybride au profit des participants à la formation ;
4. Remettre un rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.

3. Description de l'activité :

Dans le cadre du projet de coopération entre le MSPS et la KOICA et afin d'améliorer l'accessibilité à des prestations de qualité prodiguées à la mère et au nouveau-né pendant la grossesse, l'accouchement et dans le post-partum immédiat, le MSPS avec l'appui de la KOICA, prévoit de renforcer les compétences des professionnels de la santé impliqués dans la santé maternelle et néonatale au niveau des Etablissements des Soins de Santé Primaires (ESSP) (en l'occurrence les médecins généralistes (MG), les sages-femmes (SF) et les infirmiers polyvalents (IP)) de la région Tanger-Tétouan Al Hoceima..

À cet effet, un programme de formation en présentiel sur l'échographie obstétricale sera développé à destination des MG et un programme de formation hybride sur le dépistage et prise en charge des grossesses à risque, sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et sur la communication interpersonnelle sera développée et dispensée pour les MG, les SF et les IP.

En effet, ce programme de formation va cibler 440 participants constitués de 80 MG, 240 SF et 120 IP impliqués dans la prise en charge de la mère et du nouveau-né au niveau des ESSP des 4 provinces de la région de Tanger Tétouan Al Hoceima concernées par le projet notamment au niveau de la préfecture de Tanger-Assilah, la province de Tétouan, la Province de Chefchaouen et la province d'Al Hoceima .

Dans ce cadre, cet appel à consultation est lancé pour le recrutement de consultants nationaux dans le domaine des thématiques sus indiquées pour l'élaboration du contenu de la formation.

En effet, l'élaboration du contenu de la formation passe par les étapes suivantes :

1. La tenue d'une réunion entre les consultants (es) retenus (es) et le comité technique du projet pour la validation définitive de la note méthodologique et pour la mise au point sur les orientations et la documentation.
2. Élaboration du contenu pédagogique de la formation par les consultants ;
3. Organisation de l'atelier de validation du contenu pédagogique de la formation sur l'échographie obstétricale ;
4. Organisation de l'atelier de validation du contenu pédagogique de la formation sur le dépistage et prise en charge des GAR ;
5. Organisation de l'atelier de validation du contenu pédagogique de la formation sur les Soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
6. Organisation de l'atelier de validation du contenu pédagogique de la formation sur la communication interpersonnelle ;

7. Finalisation des versions définitives des contenus pédagogiques de la formation ;
8. Formation des formateurs régionaux sur le contenu de la formation ;
9. Encadrement académique du cours de la formation hybride au profit des participants à la formation;
10. Établissement d'un calendrier de supervision de la formation en présentiel;
11. Élaboration du rapport de la formation.

4. Référentiels :

Pour la réalisation de cette assistance technique, il est nécessaire d'utiliser comme référentiel à la fois :

- Les publications de l'OMS relatives aux soins essentiels de la mère et du nouveau-né dans le continuum de soins ;
- La stratégie nationale d'élimination des décès évitables des mères et des nouveau-nés ;
- La documentation produite par le MSPS sur l'échographie obstétricale, le dépistage et la prise en charge des GAR, les Soins obstétricaux et néonataux d'urgence et sur la communication interpersonnelle ;
- Les recommandations des instances internationales dans ce domaine.

5. Livrables :

Les consultants (es) doivent soumettre au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale quatre livrables :

- **Livrable 1** : Une note méthodologique détaillée du travail par consultant.
- **Livrable 2** : Draft du contenu de la formation élaboré par consultant.
- **Livrable 3** : Versions finales électroniques et sur papier (en 5 exemplaires) du contenu de la formation par thématique pour chaque consultant ainsi que les ressources complémentaires des cours de formation (présentations PowerPoint, fichiers audio / vidéo, fichiers de support tels que les exercices de démonstration, énoncés de devoirs, corrigés types de ces devoirs, etc.).
- **Livrable 4** : Un rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.

L'échéancier pour la présentation de chaque livrable sera mentionné dans le contrat du consultant(e) retenu (e).

6. Profils :

L'appel à la consultation est ouvert aux consultants nationaux experts dans les 4 thématiques, objet du programme de formation.

6.1. Le premier consultant expert en gynécologie obstétrique doit répondre aux qualifications suivantes :

- Ayant un diplôme de doctorat en médecine et de spécialité en gynéco-obstétrique ;
- Ayant une expertise dans le domaine de la gynécologie-obstétrique et de l'échographie obstétricale ;

- Ayant une expertise prouvée (expériences antérieures) dans le domaine de la pédagogie et de l'andragogie (enseignement supérieur) ;
- Ayant de bonnes connaissances du système national de santé ;
- Ayant une maîtrise parfaite de la langue française et de très bonnes capacités de communication et d'animation d'ateliers de travail et des sessions de formation ;
- Avoir une expérience dans la conception et/ou en tutorat de cours de formation en ligne (e-learning) est souhaitable ;
- Avoir une expérience en consultation internationale est un atout.

6.2. Le deuxième consultant expert en néonatalogie doit répondre aux qualifications suivantes:

- Ayant un diplôme de doctorat en médecine et de spécialité en pédiatrie et en néonatalogie;
- Ayant une très bonne expertise dans le domaine de la néonatalogie et périnatalogie ;
- Ayant une expertise prouvée (expériences antérieures) dans le domaine de la pédagogie et de l'andragogie (enseignement supérieur) ;
- Ayant de bonnes connaissances du système national de santé ;
- Ayant une maîtrise parfaite de la langue française et de très bonnes capacités de communication et d'animation d'ateliers de travail et des sessions de formation ;
- Avoir une expérience dans la conception et/ou en tutorat de cours de formation en ligne (e-learning) est souhaitable ;
- Avoir une expérience en consultation internationale est un atout.

6.3. Le troisième consultant expert en communication interpersonnelle doit répondre aux qualifications suivantes :

- Ayant un diplôme d'études supérieures en communication ;
- Ayant une très bonne expertise dans le domaine de la communication interpersonnelle ;
- Ayant une expertise prouvée (expériences antérieures) dans le domaine de la pédagogie et de l'andragogie ;
- Ayant de bonnes connaissances du système national de santé ;
- Ayant une maîtrise parfaite de la langue française et de très bonnes capacités de communication et d'animation d'ateliers de travail et des sessions de formation ;
- Avoir une expérience dans la conception et/ou en tutorat de cours de formation en ligne (e-learning) est souhaitable ;
- Avoir une expérience en consultation internationale est un atout.

7. Activités et livrables par consultant :

7.1. Expert en gynéco-obstétrique :

1. Participer à une réunion entre les consultants (es) et le comité technique du projet pour la validation de la note méthodologique pour la tenue de cette consultation ;
2. Développer les cours de formation sur l'échographie obstétricale, le dépistage et prise en charge des GAR et la partie obstétricale du cours sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
3. Animation de l'atelier de travail de présentation et de validation du contenu de la formation relative à l'échographie obstétricale ;

4. Animation de l'atelier de travail de présentation et de validation du contenu de la formation relative au dépistage et prise en charge des GAR ;
5. Participation à l'animation de l'atelier de travail de présentation et de validation du contenu de la formation relative aux Soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
6. Participation à l'adaptation des modules de formation qui vont être dispensés en mode E-learning ;
7. Formation en présentiel des formateurs régionaux (les tuteurs de la formation) sur le contenu pédagogique ;
8. Encadrement académique des cours de formation hybride au profit des participants à la formation sur les cours de formation susmentionnés ;
9. Etablissement d'un calendrier de supervision de la formation en présentiel ;
10. Remise du rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.

Livrables du consultant 1 :

-Livrable 1 : Une note méthodologique détaillée du travail.

-Livrable 2 : Draft du contenu de formation sur les trois thématiques susmentionnées (point 7-1-2).

-Livrable 3 : Versions finales électroniques et sur papier (en 5 exemplaires) du contenu de formation par thématique ainsi que les ressources complémentaires des cours de formation (présentations PowerPoint, fichiers audio / vidéo, fichiers de support tels que les exercices de démonstration, énoncés de devoirs, corrigés types de ces devoirs, etc.).

-Livrable 4 : Un rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.

7.2 Expert en Néonatalogie :

1. Participer à une réunion entre les consultants (es) et le comité technique du projet pour la validation de la note méthodologique pour la tenue de cette consultation ;
2. Développer la partie néonatale du cours de formation sur les Soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
3. Participation à l'animation de l'atelier de travail de présentation et de validation du contenu de la formation relatif aux Soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
4. Participation à l'adaptation des modules de formation pour être dispensés en mode E-learning ;
5. Formation en présentiel des formateurs régionaux (les tuteurs de la formation) sur le contenu pédagogique.
6. Encadrement académique des cours de formation hybride au profit des participants à la formation sur la thématique susmentionnée ;
7. Établissement d'un calendrier de supervision de la formation en présentiel ;
8. Remise du rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des

supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.

Livrables du consultant 2 :

-Livrable 1 : Une note méthodologique détaillée du travail.

-Livrable 2 : Draft du contenu de la formation sur les Soins néonataux d'urgence.

-Livrable 3 : Versions finales électroniques et sur papier (en 5 exemplaires) du contenu de formation par thématique ainsi que les ressources complémentaires des cours de formation (présentations PowerPoint, fichiers audio / vidéo, fichiers de support tels que les exercices de démonstration, énoncés de devoirs, corrigés types de ces devoirs, etc.) ;

-Livrable 4 : Un rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc...

7.3. Expert en Communication interpersonnelle :

1. Participer à une réunion entre les consultants (es) et le comité technique du projet pour la validation de la note méthodologique conjointe pour la tenue de cette consultation ;
2. Développer le cours sur la communication interpersonnelle ;
3. Animation d'un atelier de travail de présentation et de validation du contenu de la formation sur la communication interpersonnelle ;
4. Participation à l'adaptation des modules de formation pour être dispensés en mode E-learning ;
5. Formation en présentiel des formateurs régionaux (les tuteurs de la formation) sur le contenu pédagogique ;
6. Encadrement académique des cours de formation hybride au profit des participants à la formation sur la thématique susmentionnée ;
7. Etablissement du calendrier de supervision de la formation en présentiel ;
8. Remise de rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.

Livrables du consultant 3 :

- Livrable 1 : Une note méthodologique détaillée du travail.

- Livrable 2 : Draft du contenu de formation sur la communication interpersonnelle.

- Livrable 3 : Versions finales électroniques et sur papier (en 5 exemplaires) du contenu de formation par thématique ainsi que les ressources complémentaires des cours de formation (présentations PowerPoint, fichiers audio / vidéo, fichiers de support tels que les exercices de démonstration, énoncés de devoirs, corrigés types de ces devoirs, etc.).

- Livrable 4 : Un rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.

8. Supervision de l'activité :

La consultation sera conduite sous la supervision du comité technique du projet de coopération. Ce comité se chargera également de la validation des livrables. Au terme de chaque étape, les consultants doivent remettre les livrables et le rapport sous format papier et électronique modifiable.

9. Durée de l'activité :

La durée de la consultation est de **85** jours ouvrables (y compris le développement du contenu pédagogique pour l'adaptation du contenu destiné à la formation en E-learning) qui commencera à partir de la date de la signature du contrat :

- 05 jours pour l'élaboration de la note méthodologique détaillée par consultant ;
- 25 jours pour le consultant expert en gynécologie obstétrique ;
- 20 jours pour consultant expert en néonatalogie ;
- 10 jours pour consultant expert en communication interpersonnelle ;
- 05 jours pour l'élaboration du rapport de formation par consultant.

10. Les lieux d'exécution de la consultation :

- Direction de la Population sis Km 4.5, AV Hassan II. Rabat.
- École Nationale de Santé Publique (ENSP) sis à rue Lamfadel Cherkaoui, Madinat Al Irfane, Rabat.
- Région Tanger-Tétouan Al Hoceima (préfecture de Tanger-Assilah, province de Chefchaoun, province d'Al Hoceima, province de Tétouan).

11. Modalités contractuelles et financières :

Un contrat de ladite assistance sera établi entre le MSPS et les consultants. Ce contrat doit mentionner que chaque consultant devra déclarer ces prestations pour la mesure de l'Impôt sur le Revenu.

12. Dossier de candidature :

Les consultants (es) soumissionnaires doivent fournir dans le cadre de leur proposition les pièces suivantes :

- L'autorisation pour soumissionner à l'appel à consultation, délivrée par l'autorité compétente pour les fonctionnaires et pour les salariés des Établissements Publics,
- Copie des diplômes et des certificats,
- Les attestations d'exécution des prestations de formation dans le domaine de la consultation choisie,
- La note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de cette consultation,
- Le CV détaillé de chaque consultant, mentionnant les expériences antérieures dans le domaine en rapport avec l'objet de la consultation ;
- La déclaration sur l'honneur, en un exemplaire original, qui doit indiquer le nom, prénom, qualité et domicile du candidat, RIB en 24 chiffres. Pour la personne physique agissant pour son propre compte, les pièces relatives à la société ne sont pas exigées. Dans ce cas, cette déclaration sur l'honneur doit contenir également les indications suivantes : le N° de la CNSS, le N° du registre de commerce, le N° de la patente, la

satisfaction aux obligations fiscales, de ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de soumission aux commandes publiques et l'engagement de ne pas « sous-traiter » l'activité objet de ces termes de référence.

- La lettre de manifestation d'intérêt détaillant, entre autres, le choix du (des) module(s) pour lesquels ils/elles appliquent, leurs compétences pour la réalisation des tâches décrites ci-dessus, leur expérience professionnelle, notamment en matière d'élaboration de contenu de formation, ainsi que leur maîtrise des problématiques objet de cette consultation au Maroc. À rappeler que chaque consultant(e) ne peut soumissionner que pour un seul cours des 4 thématiques sus indiquées au point 7.
- La proposition financière présentant le montant total, en dirhams marocain (MAD), proposé pour chacun des cours considérés. Ce montant devra inclure uniquement la rémunération des jours de travail envisagés. Aucun autre frais (voyage, hébergement...) ne sera pris en compte pour cette consultation.
- Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas évalué.
- Toute la documentation requise doit être présentée en Français.

13. Soumission des offres :

a. L'offre technique doit comprendre les éléments suivants :

- Diplômes, certificats et attestations ;
- CV détaillé ;
- Attestations d'exécution des prestations de formation en lien avec la consultation choisie ;
- Note méthodologique décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation ;
- Calendrier d'exécution.

b. L'offre financière :

- Elle doit comprendre pour chaque prestation le nombre de jours estimés et le taux journalier.
- Le montant des honoraires est un montant brut soumis à l'impôt à la charge du consultant.

La rémunération sera établie sur la base du niveau d'expertise du postulant selon le barème en vigueur.

14. Évaluation des offres :

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique.
- L'évaluation de l'offre financière.

A. Analyse technique comparative des offres :

Une note technique **T** sur **100** sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères d'évaluation technique	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences en lien avec la consultation	30
Pertinence de la note méthodologique	50
Total	100

Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à 70%.

B. Analyse financière comparative des offres :

Les modalités d'évaluation des offres financières sont fixées comme suit :

- Après avoir écarté les offres jugées excessives et anormalement basses, la commission détermine le prix de référence.
 - L'offre est jugée excessive, lorsqu'elle est supérieure de plus de 20% par rapport à l'estimation du coût des prestations établie par l'Administration.
 - L'offre est jugée anormalement basse lorsqu'elle est inférieure de plus de 25% par rapport à l'estimation du coût des prestations établie par l'Administration.

Le prix de référence des offres est égal à la moyenne arithmétique résultant de l'estimation du coût des prestations établie par l'Administration et de la moyenne des offres financières des concurrents retenus.

Ce prix de référence est calculé selon la formule suivante :

$$P = \frac{(E + \text{Somme des offres financières})}{\text{Nombre des offres financières} \times 2}$$

Avec :

P: Prix de référence

E: Estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage

La commission procède au classement des offres des concurrents au regard du prix de référence.

L'offre la mieux-disante, à proposer au maître d'ouvrage, est celle qui est la plus proche par défaut du prix de référence. En cas d'absence d'offres inférieures au prix de référence, l'offre la mieux-disante est celle qui est la plus proche par excès de ce prix.

Si les offres financières sont tenues pour équivalentes, la commission procédera au tirage au sort pour les départager.

C. Communication des résultats :

Les résultats de cet appel à consultation seront publiés sur le portail du MSPS et sur le site de l'ENSP en plus ils seront affichés dans les locaux de l'ENSP.

Les candidats (es) retenus (es) recevront un courrier par téléfax ou email indiqué dans la déclaration sur l'honneur, l'invitant à se présenter à l'ENSP pour signature du contrat.

Les candidats évincés seront informés et peuvent demander par écrit les raisons pour lesquelles leurs offres ont été écartées.

D. Calendriers des paiements

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon le calendrier de facturation suivant :

Livrables	% paiement
Livrable 1 : Une note méthodologique détaillée du travail par consultant et validée.	15%
Livrable 2 : Draft du contenu de formation élaboré par consultant	25%
Livrable 3 : Versions finales électroniques et sur papier (en 5 exemplaires) du contenu de formation pour chaque consultant	45%
Livrable 4 : Un rapport rendant compte de tout le processus y compris des résultats de l'évaluation de la formation et l'analyse du pré/post tests, les comptes rendus des supervisions de la formation en présentiel ainsi qu'entre autres, le point sur les difficultés majeures rencontrées, des recommandations, etc.	15%

15. Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra être déposé au plus tard **le Mercredi 16 Aout 2023 à 16h30min (GMT+1)** au Secrétariat de la Direction de l'Ecole Nationale de Santé Publique sis à rue Lamfadel Cherkaoui, Madinat Al Irfane, Rabat.

Ou

Envoyer par courrier électronique à l'adresse mail : ensp.appel.consultation@gmail.com

Pour toute information complémentaire, les candidats (es) peuvent contacter :

Mme Lamia JALIL : Responsable de la formation continue à l'ENSP ;

Télé : 0664281767 ;

Mail : jalillamia@yahoo.fr

En cas du dépôt de dossier de candidature à l'ENSP : les jours et les horaires de réception des dossiers sont du lundi au vendredi pendant les horaires ouvrables de l'administration et jusqu'à expiration du délai, à l'exception des jours fériés.

Les dossiers qui parviendraient (soit par mail soit déposés à l'ENSP) après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Les candidats doivent assumer les risques inhérents au délai d'acheminement par un tiers porteur.

16. Modalités contractuelles :

Les prestations des consultants (es) sélectionnés feront l'objet d'un contrat direct avec le MSPS dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre du projet de coopération MSPS-KOICA.